

## C.C.A.S de BAGNOLS-EN-FORÊT

### Conseil d'Administration du 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à dix heures, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame PELISSIER Sylvie, Vice-Présidente en exercice.

**Nombre d'administrateur en exercice : 13**

**Présents : 8**

**Votants : 10**

**Absents : 3**

**Procurations : 2**

**PRESENTS** : PELISSIER Sylvie – PETITBOIS Pascale – CAUVY Brigitte – GOEMANS Claudine – LACOMME Nicole - LE BIHAN Monique – MIFSUD Jacqueline – SOURIAU Danielle

**MEMBRES REPRESENTES** : COUTIN Denis à SOURIAU Danielle – MEISSEL Yolande à PELISSIER Sylvie

**ABSENTS** : BOUCHARD René - AVINENS Marie Christine - LOMBARD Solange

**SECRETAIRE DE SEANCE** : DAUMAS Jessica

### Année 2025 - Séance n°01 - Délibération n° 03

#### **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET DU CCAS**

Le Compte Financier Unique (CFU) est devenu la nouvelle présentation des comptes locaux depuis 2024.

Il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est rappelé au Conseil d'Administration, que conformément aux articles L2121-14 et L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut pas prendre part au vote du Compte Financier Unique présenté et qu'il doit qui quitter la salle avant le vote du CFU.

Le président de séance présente le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS.

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

—Bagnols-en-Forêt—

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	1 500,00 €	5 288,31 €	6 788,31 €
	<b>Recettes réalisées</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>8 403,31 €</b>	<b>9 903,31 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	1 349,34 €	24 267,00 €	25 616,34 €
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>534,00 €</b>	<b>19 169,20 €</b>	<b>19 703,20 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	<b>966,00 €</b>	<b>-10 765,89 €</b>	<b>-9 799,89 €</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	<b>-150,66 €</b>	<b>18 978,69 €</b>	<b>18 828,03 €</b>
Résultat de clôture	<b>Excédent/déficit</b>	<b>815,34 €</b>	<b>8 212,80 €</b>	<b>9 028,14 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	<b>Excédent/déficit</b>	<b>815,34 €</b>	<b>8 212,80 €</b>	<b>9 028,14 €</b>

BILAN DE CLOTURE	
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	8 403,31 €
Total des dépenses	19 169,20 €
= Résultat exercice	-10 765,89 €
Résultat repris de 2023	18 978,69 €
<b>= Résultat de clôture 2024</b>	<b>8 212,80 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	1 500,00 €
Total des dépenses	534,00 €
= Résultat exercice	966,00 €
Résultat repris de 2023	-150,66 €
<b>= Résultat de clôture 2024</b>	<b>815,34 €</b>
- RAR dépenses 2024	
+ RAR recettes 2024	
<b>= TOTAL</b>	<b>815,34 €</b>

## Le fonctionnement

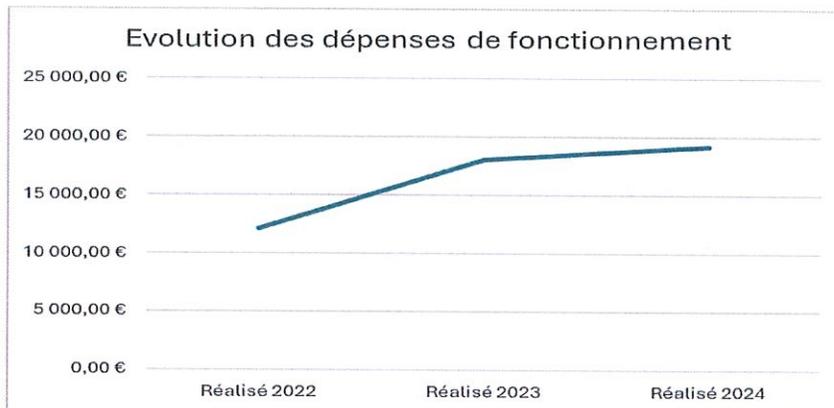
### Les dépenses

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	7 404,98 €	8 527,24 €	8 669,01 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7 500,00 €	7 994,64 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 712,06 €	2 008,73 €	2 505,55 €
<b>Total général</b>	<b>12 117,04 €</b>	<b>18 035,97 €</b>	<b>19 169,20 €</b>

Les charges à caractère général ont augmenté sur 2024, et concernent principalement les colis et les bons alimentaire distribués pour Noël.

Les charges de personnel concernent le remboursement au budget principal de la part du salaire de l'agent en charge du CCAS. Celles-ci ont augmentées en cours d'année à la suite de la réussite de l'agent mis à disposition du CCAS au concours de rédacteur.

Les autres charges courantes sont en hausse, elles correspondent aux secours d'urgence dont les demandes ont augmenté, les attributions concernant les bourses au BAFA et les pass culture et sport. Il y a également eu des créances qui ont été admises en non-valeur.



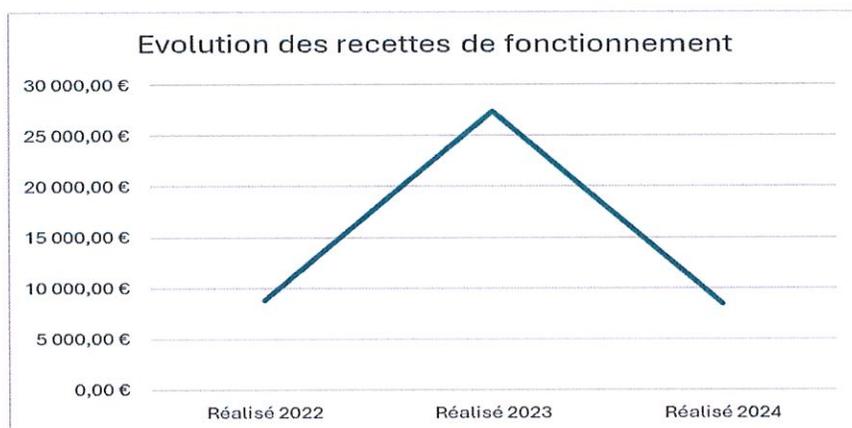
### Les recettes

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 320,03 €	2 423,33 €	2 115,00 €
74 - Dotations et participations	5 600,00 €	21 599,15 €	4 288,31 €
75 - Autres produits de gestion courante	906,50 €	3 322,20 €	2 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>8 826,53 €</b>	<b>27 344,68 €</b>	<b>8 403,31 €</b>

Les recettes sont composées principalement de :

- En 70 : du 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires ;
- En 74 : la subvention versée par la commune à hauteur de 3 938.31 €, de la participation du département pour l'aide à l'instruction des dossiers de RSA pour un montant de 350.00 € ;
- En 75 : du versement d'un don à hauteur de 2 000.00 €.

La diminution des recettes est principalement due à l'amointrissement de la subvention versée par la commune au budget du CCAS du fait d'un résultat positif important sur l'exercice 2023.

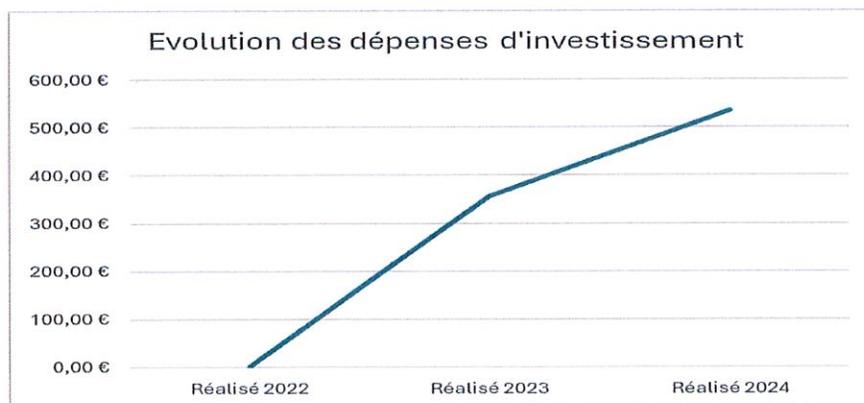


### L'investissement

#### Les dépenses

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	356,40 €	534,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>356,40 €</b>	<b>534,00 €</b>

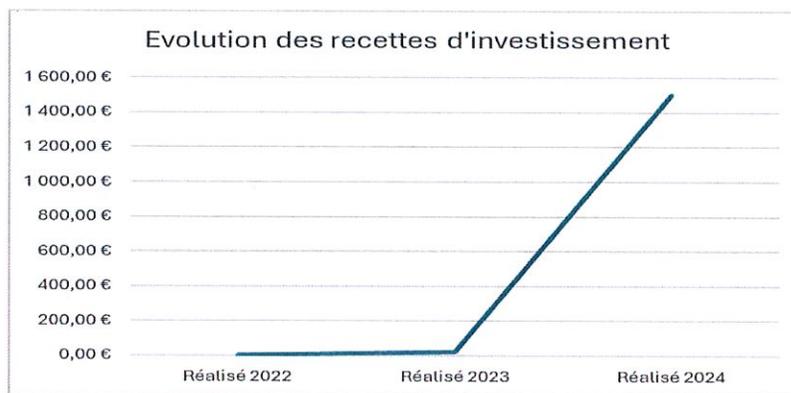
En investissement, un bureau a été acheté pour l'agent du CCAS.



### Les recettes

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	19,87 €	1 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19,87 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

La seule recette en investissement concerne l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 1068 pour un montant de 1 500.00 €



En conséquence, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
 Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
 Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget du CCAS ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est devenu la nouvelle présentation des comptes locaux depuis 2024.

Considérant qu'il constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Considérant qu'il est rappelé au Conseil d'Administration, que conformément aux articles L2121-14 et L2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales, le Président ne peut pas prendre part au vote du Compte Financier Unique présenté et qu'il doit qui quitter la salle avant le vote du CFU.

Considérant qu'il est donc proposé de désigner un Président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Considérant que le président de séance présente le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	1 500,00 €	5 288,31 €	6 788,31 €
	<b>Recettes réalisées</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>8 403,31 €</b>	<b>9 903,31 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire	1 349,34 €	24 267,00 €	25 616,34 €
	<b>Dépenses réalisées</b>	<b>534,00 €</b>	<b>19 169,20 €</b>	<b>19 703,20 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	<b>966,00 €</b>	<b>-10 765,89 €</b>	<b>-9 799,89 €</b>
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	<b>-150,66 €</b>	<b>18 978,69 €</b>	<b>18 828,03 €</b>
Résultat de clôture	<b>Excédent/déficit</b>	<b>815,34 €</b>	<b>8 212,80 €</b>	<b>9 028,14 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	<b>Excédent/déficit</b>	<b>815,34 €</b>	<b>8 212,80 €</b>	<b>9 028,14 €</b>

<b>BILAN DE CLOTURE</b>	
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total des recettes	8 403,31 €
Total des dépenses	19 169,20 €
= Résultat exercice	-10 765,89 €
Résultat repris de 2023	18 978,69 €
<b>= Résultat de clôture 2024</b>	<b>8 212,80 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total des recettes	1 500,00 €
Total des dépenses	534,00 €
= Résultat exercice	966,00 €
Résultat repris de 2023	-150,66 €
<b>= Résultat de clôture 2024</b>	<b>815,34 €</b>
- RAR dépenses 2024	
+ RAR recettes 2024	
<b>= TOTAL</b>	<b>815,34 €</b>

### Le fonctionnement

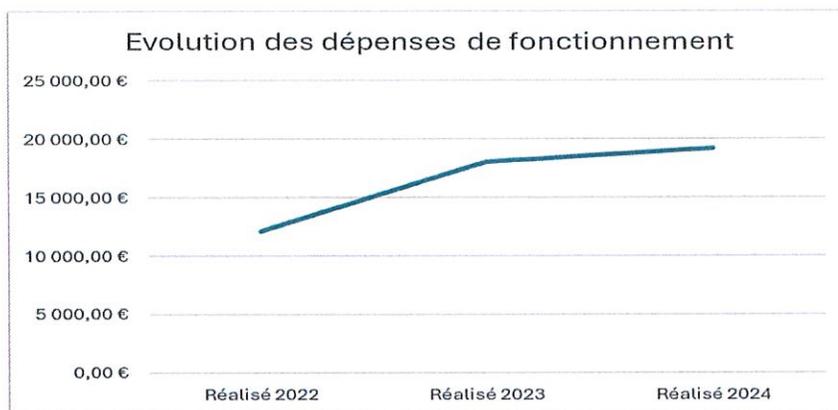
#### Les dépenses

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	7 404,98 €	8 527,24 €	8 669,01 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7 500,00 €	7 994,64 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 712,06 €	2 008,73 €	2 505,55 €
<b>Total général</b>	<b>12 117,04 €</b>	<b>18 035,97 €</b>	<b>19 169,20 €</b>

Les charges à caractère général ont augmenté sur 2024, et concernent principalement les colis et les bons alimentaire distribués pour Noël.

Les charges de personnel concernent le remboursement au budget principal de la part du salaire de l'agent en charge du CCAS. Celles-ci ont augmentées en cours d'année à la suite de la réussite de l'agent mis à disposition du CCAS au concours de rédacteur.

Les autres charges courantes sont en hausse, elles correspondent aux secours d'urgence dont les demandes ont augmenté, les attributions concernant les bourses au BAFA et les pass culture et sport. Il y a également eu des créances qui ont été admises en non-valeur.



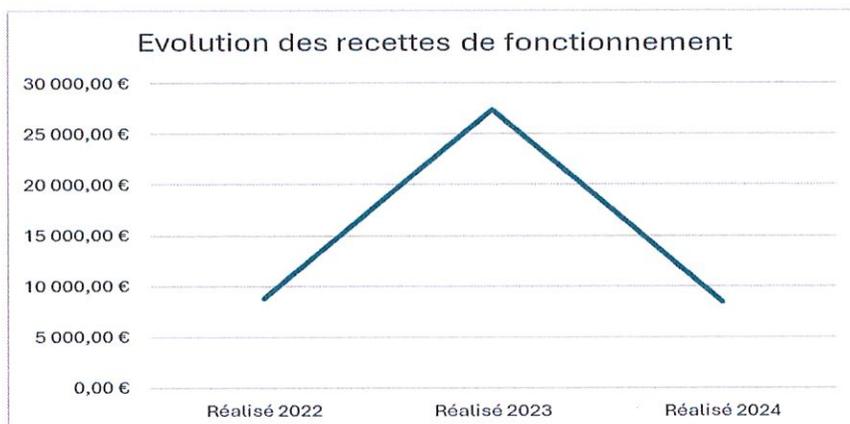
### Les recettes

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 320,03 €	2 423,33 €	2 115,00 €
74 - Dotations et participations	5 600,00 €	21 599,15 €	4 288,31 €
75 - Autres produits de gestion courante	906,50 €	3 322,20 €	2 000,00 €
<b>Total général</b>	<b>8 826,53 €</b>	<b>27 344,68 €</b>	<b>8 403,31 €</b>

Les recettes sont composées principalement de :

- En 70 : du 1/3 du produit de la vente des concessions funéraires ;
- En 74 : la subvention versée par la commune à hauteur de 3 938.31 €, de la participation du département pour l'aide à l'instruction des dossiers de RSA pour un montant de 350.00 € ;
- En 75 : du versement d'un don à hauteur de 2 000.00 €.

La diminution des recettes est principalement due à l'amointrissement de la subvention versée par la commune au budget du CCAS du fait d'un résultat positif important sur l'exercice 2023.

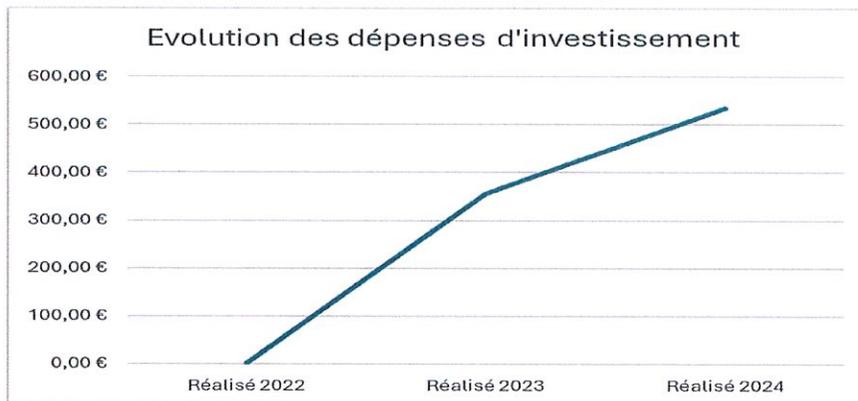


## L'investissement

### Les dépenses

Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	356,40 €	534,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>356,40 €</b>	<b>534,00 €</b>

En investissement, un bureau a été acheté pour l'agent du CCAS.



### Les recettes

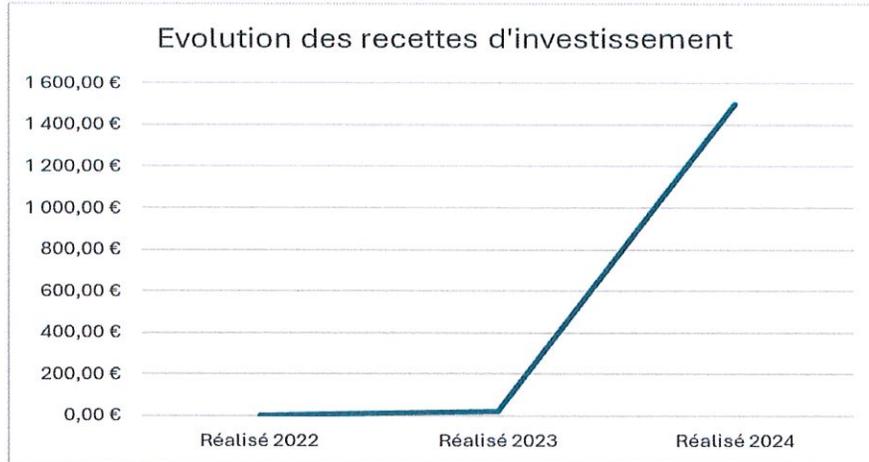
Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	19,87 €	1 500,00 €
<b>Total général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19,87 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

La seule recette en investissement concerne l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 1068 pour un montant de 1 500.00 €



**Centre Communal  
d'Action Sociale**

— Bagnols-en-Forêt —



Oui l'exposé qui précède, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS.
- de procéder au vote et d'arrêter les résultats définitifs.

La Vice-Présidente,

PELISSIER Sylvie

